

CLINT EASTWOOD | L'ÉCLIPSE TAUBIRA | TOCQUEVILLE RESSUSCITÉ

L'EXPRESS

# L'EXPRESS

N° 3319 semaine du 11 au 17 février 2015

LEXPRESS.fr

Sondage exclusif :  
le plébiscite

Vies de flics  
après Charlie

Les mauvaises  
affaires du Quai  
des Orfèvres

## Les Français et leur POLICE

BELGIQUE : 5 €  
EXPRESS ROULARTA

M 01722 - 3319 - F: 4,50 €



CHRISTIAN HARTMANN / REUTERS

De nombreuses évolutions sont apparues au 1<sup>er</sup> janvier dernier en Outre-Mer, notamment dans les secteurs clés de l'emploi et de la fiscalité. Tour d'horizon de certaines nouvelles dispositions avec Jean-Pierre Philibert, président de la Fedom.

**L**a première étape du Pacte de responsabilité est mise en œuvre. Le "zéro charge" au niveau du Smic permet à l'employeur d'un smicard de ne plus payer aucune cotisation de Sécurité sociale.

Entre également en vigueur une baisse des cotisations pour les travailleurs indépendants et la suppression pour 200 000 entreprises (coopératives artisanales et maritimes, sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,25 M€) de la C3S, taxe calculée sur le chiffre d'affaires qui doit disparaître d'ici à 2017. La deuxième étape du crédit

d'impôt emploi compétitivité (CICE) porte la baisse du coût du travail de 4 % à 6 % sur les salaires allant jusqu'à 2,5 Smic, soit 2 840 euros nets par mois. Ce taux est porté à 7,5 % dans les cinq Dom.

### L'investissement locatif favorisé

Le taux du crédit impôt recherche (CIR) est porté de 30 % à 50 % dans les Dom, et celui du crédit impôt innovation (CII) est porté de 20 % à 40 % dans les Dom.

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD), rebaptisé Crédit d'impôt pour la transition énergé-

tique (CITE) est également renforcé. Son taux est porté à 30 %, en Métropole et dans les Dom, où de nouveaux travaux sont désormais éligibles.

Dans les zones franches d'activité (ZFA), début de la dégressivité des taux d'abattement de l'impôt sur les sociétés.

## 0,016 %

C'est le taux de la contribution que les entreprises doivent verser sur leur masse salariale pour financer les organisations syndicales et patronales.

Dans l'investissement locatif, les propriétaires vont bénéficier d'avantages fiscaux dès la sixième année de location grâce à l'assouplissement de la loi Duflot (le dispositif Pinel prévoit 23 % de réduction d'impôt dans les Dom et les Com contre 12 % en Métropole). Pour un investissement Outremer, le plafond des réductions d'impôt est porté de 10 000 à 18 000 euros. ■

PARUTION DU MERCREDI 11 FÉVRIER



## ENTRETIEN AVEC JEAN-PHILIPPE PHILIBERT, PRÉSIDENT DE LA FEDOM

### Quelles sont vos missions ?

La FEDOM représente et défend la singularité des besoins économiques de l'Outre-Mer, de telle sorte que les caractères spécifiques communs à ces territoires (distance, insularité, micromarchés, niveau de l'emploi, coûts salariaux et sociaux européens dans des zones tropicales, etc.) soient pris en compte par les pouvoirs publics français et européens. Dans ce but, la FEDOM coordonne les points de vue de ses adhérents, leur apporte son assistance technique et se fait leur relais auprès des différents interlocuteurs politiques et administratifs, ainsi qu'auprès des médias et des autres milieux professionnels intéressés. Elle assure également l'information permanente de ses adhérents sur les lois et règlements ainsi que sur les projets en cours les concernant.

### Quelles sont vos principales actions ?

La FEDOM s'intéresse à toutes les dispositions économiques

qui concernent l'Outre-Mer. Elle s'est notamment activement impliquée dans l'élaboration des grands textes concernant le développement économique (lois Pons, Perben, LOOM, loi Girardin, LODEOM). Chaque année elle se mobilise lors de l'examen des lois de finances dans leurs dispositions relatives aux territoires ultramarins. Par exemple, grâce à sa mobilisation, le taux du crédit impôt innovation a été porté dans les DOM de 20 % à 40 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle est aussi force de propositions auprès des pouvoirs publics et politiques pour améliorer autant que possible les projets législatifs ou réglementaires. Elle participe également à tous les grands forums de réflexion sur l'avenir et le développement, comme les Etats généraux de l'Outre-Mer (EGOM), le CRE-FOM (Conseil représentatif des Français d'Outre-Mer) ou la JOMD (Journée Outre-Mer Développement). Elle organise elle-même un certain nombre de manifestations en fonction

de l'actualité (notamment un colloque sur le tourisme Outre-Mer tous les ans pendant le salon TOP RESA). Elle entretient d'étroits contacts avec les ministères, administrations et représentations politiques qui ont compétence sur l'Outre-Mer. Enfin, la FEDOM publie une lettre hebdomadaire dans laquelle elle traite l'actualité politique et économique de l'Outre-Mer, des notes plus techniques à l'attention de ses adhérents, sans oublier un tableau de bord qui recense l'ensemble des données concernant les Outre-Mer.

### Vous êtes partenaires de la JOMD 2015. Qu'a prévu la FEDOM à cette occasion ?

Cette année encore, la FEDOM est partenaire de la JOMD, qui se tiendra le 11 avril à Paris. Nous soutenons cette initiative importante en la relayant auprès de nos membres, et en collaborant à l'organisation de ce projet. La FEDOM animera également une table ronde à cette occasion. ■

### Qu'est-ce que la FEDOM ?

La Fédération des entreprises d'Outre-Mer est une association composée à l'origine des organisations patronales des départements d'Outre-Mer puis au fil des années de celles de Nouvelle Calédonie, de la Polynésie Française, de Mayotte, et de Saint-Pierre-et-Miquelon, auxquelles se sont associées les Fédérations du BTP, les Fédérations du tourisme, des Chambres de Commerce et d'Industrie, ainsi que des associations d'entreprises. La FEDOM regroupe ainsi les organisations patronales les plus représentatives correspondant à environ 110 000 entreprises de ces territoires pour l'essentiel du champ des industries, commerces, services et pour partie du champ agricole, et employant plus de 600 000 salariés.

PARUTION DU MERCREDI 11 FÉVRIER